

Notice descriptive	
Titre	Arrêté du 7 août 2023 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire représentant les frais d'études à rembourser pour l'année calendaire (2023) par les ingénieurs des travaux publics de l'état en cas de rupture de l'engagement qu'ils ont souscrit.
Numéro NOR	TREK2322093A
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Administration générale
Type de document	Arrêté
Date de signature	12-08-2023
Date de publication	12-08-2023
Document	TREK2322093A.pdf